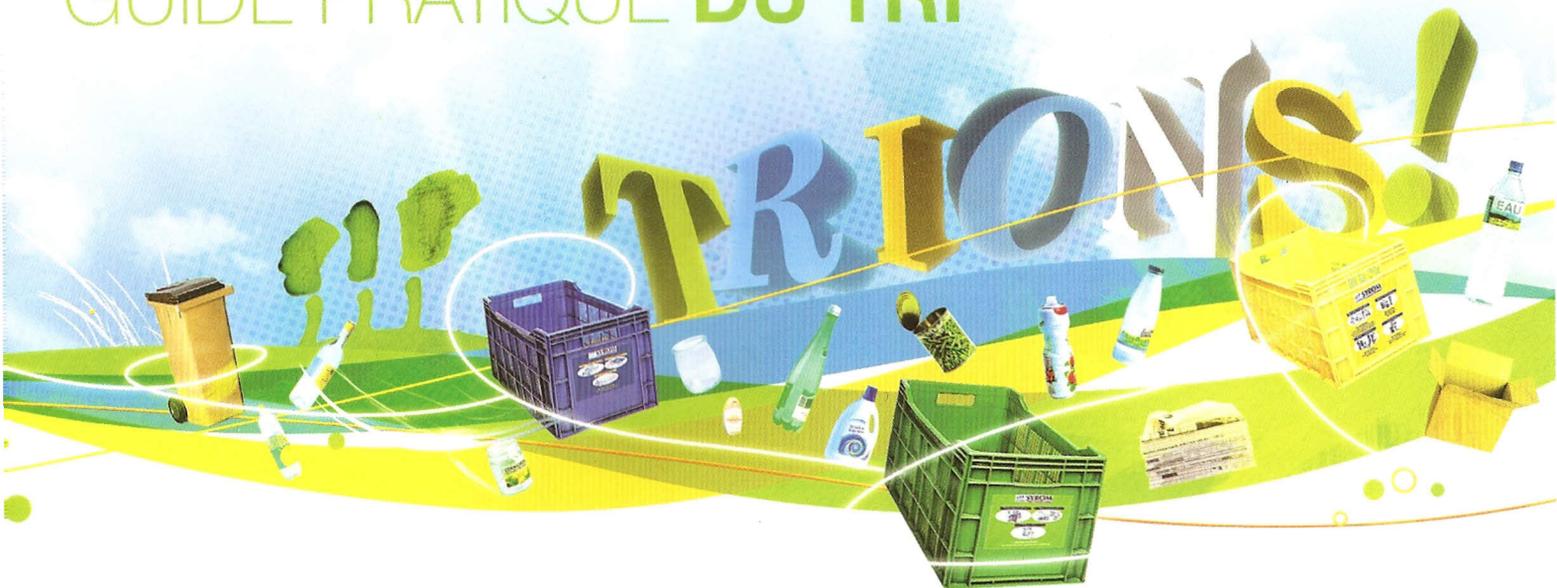


GUIDE PRATIQUE DU TRI

TRIONS!



SYROM

Un pas de plus pour l'environnement

LE TRI des emballages

CAISSETTE JAUNE OU
BAC À COUVERCLE JAUNE

Déposez uniquement



LES BOUTEILLES D'EAU, DE LAIT, DE PRODUITS MÉNAGERS,
LES FLACONNAGES DE SALLE DE BAINS (avec leurs bouchons vissés)



LES BARQUETTES
D'ALUMINIUM



LES BOÎTES MÉTALLIQUES, LES CANETTES,
LES AÉROSOLS (sans le symbole ☠) ET LES BIDONS



LES BRIQUES ALIMENTAIRES, LES BOÎTES EN CARTON
ET LES CARTONNETTES

EN VBAC



CONSEILS PRATIQUES

- **Vider** entièrement les contenants sans les laver.
- Déposer les emballages recyclables **en VRAC** dans la caisse sans utiliser de sac plastique.
- **Ne pas imbriquer** les emballages les uns dans les autres afin de faciliter le tri manuel.

CE QUE DEVIENNENT VOS DÉCHETS



Textile (vêtements en polaire, couettes synthétique, peluches), pièces automobile (revêtement intérieur, pare-chocs, sièges auto), accessoires de jardin (bancs, pots, arrosoirs, lampadaires), jouets, conteneurs de collecte, tuyaux et tubes, paniers, nouveaux sacs et emballages...



Objets métalliques en acier ou en aluminium : boules de pétanque, vélos et trottinettes, chariots de supermarchés, pièces de monnaie, électroménager, ustensiles de cuisine, outils de bricolage, pièces automobile (carters de moteurs, culasses, jantes, boîtes de vitesses...), nouveaux emballages métalliques...



Papeterie (enveloppes, cahiers...), journaux, papier peint, papier cadeau, papier toilette, nappes et serviettes en papier, essuie-tout, cartons d'emballage, boîtes de chaussures...

ATTENTION AUX INTERDITS



À jeter dans le bac ordures ménagères :



les films et sacs plastique, les barquettes en polystyrène, les petits emballages en plastique (pots de yaourt, barquettes de beurre, de margarine, boîtes à œufs, boîtes de glace...), les ustensiles ménagers, les pots de fleurs en plastique, les films entourant les bouteilles d'eau et de lait, les blisters, les barquettes transparentes (entourant les viennoiseries par exemple)...

En cas de doute,

jetez l'emballage dans le bac à ordures ménagères pour ne pas polluer le contenu de la caisse ou du bac réservés au recyclage.



LE TRI

des journaux, revues et magazines

CAISSETTE BLEUE OU
BAC À COUVERCLE BLEU

Déposez uniquement



LES CATALOGUES, LES LIVRES ET CAHIERS
(débarrassés de leur couverture)



LES JOURNAUX, LES MAGAZINES, LES ANNUAIRES



LES ENVELOPPES AVEC OU SANS FENÊTRE (sauf papier kraft),
LES PROSPECTUS

EN VRAC



CONSEILS PRATIQUES

- Dans tous les cas, penser à retirer les films plastique !

CE QUE DEVIENNENT VOS DÉCHETS



Papeterie (enveloppes, cahiers...), journaux, papier peint, papier cadeau, boîtes à œufs, mouchoirs en papier, nouveaux journaux, magazines ou prospectus.

ATTENTION AUX INTERDITS



À jeter dans le bac ordures ménagères :



les enveloppes kraft et en papier brun, les papiers salis ou gras, les couches-culottes, les films plastique enveloppant les revues, le papier calque, les photos, le papier peint...

En cas de doute,

jetez l'emballage dans le bac à ordures ménagères pour ne pas polluer le contenu de la caissette ou du bac réservés au recyclage.



LE TRI

du verre

CAISSETTE VERTE OU
BAC À COUVERCLE VERT

Déposez uniquement 



LES BOUTEILLES



LES BOCAUX EN VERRE



LES POTS

EN VRAC



CONSEILS PRATIQUES

- Penser à retirer les bouchons, les couvercles et les capsules !
- Il est inutile de laver les bouteilles, les bocaux et les pots.

CE QUE DEVIENNENT VOS DÉCHETS

Verre recyclé



ATTENTION AUX INTERDITS



À jeter dans le bac ordures ménagères :



le verre blanc, la vaisselle cassée (faïence, porcelaine, pyrex...), les ampoules ancienne génération, les bouchons et couvercles.

En cas de doute,
jetez l'emballage dans le bac à ordures ménagères pour ne pas polluer le contenu de la caissette ou du bac réservés au recyclage.



LE TRI

des ordures ménagères

Déposez



LES DÉCHETS DOMESTIQUES

tous les déchets provenant de l'activité domestique des ménages : consommation courante, nettoyage normal des habitations, petit bricolage...

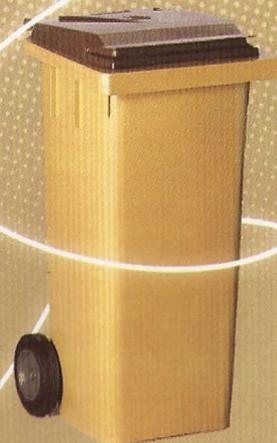
Rappel : les déchets recyclables vont dans les caissettes et bacs de tri sélectif, les déchets organiques vont dans les composteurs, les objets volumineux, les déchets verts, les gravats..., vont en déchèterie.



LES REFUS DU TRI SÉLECTIF

- petits débris de verre et de vitres, ampoules, vaisselle cassée...
- films et sacs plastique, petits emballages en plastique ou en polystyrène, blisters...
- papiers gras, papier kraft, photos...

BAC À COUVERCLE
MARRON



CE QUE DEVIENNENT
VOS DÉCHETS

- Électricité
- Chauffage urbain
- Mâchefer utilisés pour la construction des routes




ATTENTION AUX
INTERDITS



les produits toxiques, dangereux, liquides
et inflammables, les médicaments, les piles.

LE BIO-COMPOSTAGE

LE TRI

des déchets organiques

Déposez 

➤ DÉCHETS DE CUISINE :
épluchures, restes alimentaires,
coquilles d'œufs, filtres
à thé et à café, etc.



➤ DÉCHETS DE JARDIN :
tontes, feuilles mortes,
fleurs fanées, mauvaises
herbes, etc.



➤ DÉCHETS DE MAISON :
mouchoirs, essuie-tout,
papiers journaux,
cartons salis, etc.



COMPOSTEUR
INDIVIDUEL



 CE QUE DEVIENNENT
VOS DÉCHETS

Compost pour nourrir
vos jardins et plantes en pots

Le bio-compostage,
en place sur Abondant, Berchères-sur-
Vesgre, Broué, Bû, Chérisy, Ecluzelles,
Germainville, Marchezais, Mézières-
en-Drouais, Montreuil, Ouerre,
Prudemanche, Puiseux et Serville,
va être progressivement proposé aux
autres communes du SYROM.

CE QUE DEVIENNENT VOS DÉCHETS



LES VÉGÉTAUX

Feuilles, tontes de pelouse, résidus d'élagage et de taille, petits branchages...

Compost ou production de biogaz (méthanisation).



LES GRAVATS ET DÉCHETS INERTES

Tous matériaux physiquement et chimiquement stables : béton, briques, tuiles, céramique, pierres, dalles de pierre, sable, gravier, terre...

Remblai, aménagement d'espace vert ou mise en décharge (classe 3).



LES ENCOMBRANTS

Déchets divers volumineux : matelas, meubles, ferraille, gros cartons, bois, revêtement de sol, papier peint, objets en plastique, polystyrène, plâtre, déchets de verre...

Acheminés et traités, selon leur nature, en centres d'élimination agréés.

- Votre dépôt en déchèterie est gratuit.
- Artisans, une participation financière vous est demandée pour l'élimination de vos déchets professionnels.
- Un gardien vous aidera si vous hésitez sur certaines destinations.
- Penser à regrouper vos déchets avec vos voisins pour limiter vos allers/retours en déchèterie !



**ATTENTION AUX
INTERDITS**



La déchèterie ne reçoit pas...

Les ordures ménagères, les cadavres d'animaux, les carcasses de voiture, l'amiante, les déchets présentant un risque radioactif ou explosif (bouteilles de gaz, bouteilles sous pression, extincteurs...).

LES MÉTAUX

Des bennes pour la récupération des métaux sont à votre disposition sur 3 des 6 déchèteries du SYROM :



Anet, Boutigny-Prouais et Bû

Vous pouvez y déposer vos objets et pièces métalliques : vélos, barres de toit, grilles...

Horaires d'ouverture des 6 déchèteries du SYROM*

DÉCHÈTERIES	HORAIRES ÉTÉ DU 1 ^{ER} MARS AU 31 OCTOBRE	HORAIRES HIVER DU 1 ^{ER} NOVEMBRE AU 28 FÉVRIER
ANET	Lundi, Mercredi, Vendredi : 14h à 18h Samedi : 8h à 12h et 14h à 18h	Lundi, Mercredi : 13h30 à 17h Samedi : 8h30 à 12h et 13h30 à 17h
BOUTIGNY-PROUAIS	Lundi, Mercredi, Vendredi : 14h à 18h Samedi : 8h à 12h et 14h à 18h	Mercredi : 14h à 17h Samedi : 9h à 12h et 14h à 17h
BREZOLLES	Lundi, Mercredi, Vendredi : 14h à 18h Samedi : 8h à 12h et 14h à 18h	Lundi : 14h à 17h Samedi : 9h à 12h et 14h à 17h
BÛ	Lundi, Mercredi, Vendredi : 14h à 18h Samedi : 8h à 12h et 14h à 18h	Lundi : 14h à 17h Samedi : 9h à 12h et 14h à 17h
ST LUBIN-DES-JONCHERETS	Lundi, Jeudi : 13h30 à 17h Mardi, Vendredi : 9h à 12h Samedi : 9h à 12h et 13h30 à 17h	Lundi, Jeudi : 13h30 à 16h30 Mardi, Samedi : 9h à 12h
ST RÉMY-SUR-AVRE	Lundi, Mercredi, Vendredi : 13h30 à 17h15 Samedi : 8h15 à 12h et 13h30 à 17h15	Mercredi : 13h30 à 17h15 Samedi : 8h15 à 12h et 13h30 à 17h15

* Le SYROM se réserve le droit d'ajuster les horaires en fonction des besoins.

